VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3121 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Désiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,023—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER—D. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI, 2 Juillet 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1908 et signé le 30 mai 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites à savoir—

1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pilié, daté le 27 avril 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schul par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté et loué à $18 par mois chaque côté.

2o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc, de chaque côté, loué $18 par mois, chaque côté.

3o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre C sur le même plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les numéros municipaux 3127-3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office etc., de chaque côté; loué $13 par mois chaque côté.

4o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre E, sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, et commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 3120 rue Bourgogne, et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, etc., loué à $12 par mois.

5o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre F, sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc, de chaque côté, loué $14 par mois chaque côté.

6o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre G sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant quatre chambres, office de chaque côté; loué $12 par mois chaque côté.

7o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre I, sur le même plan et mesurant trente deux pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

9o Une certaine portion de terre située dans le même ilet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres, office, etc de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250 désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N en l'étude de Theo. Guyol, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds commençant à une distance de cent vingt six pieds onze pouces de l'encoignure de la rue Bourgogne, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 822 rue Louisa, et comprenant un cottage simple contenant 6 chambres, vestibule, etc. de chaque côté loué: $18 par mois.

11o Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'ilet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 12 novembre 1881, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig, notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3120 3122 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué $10 par mois de chaque côté.

12o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 283, désigné par la lettre B sur un plan ci-dessus mentionné, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124 3126 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

13o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3130 3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

14o Un certain lot de terre situé dans le même district dans l'ilet No 362, borné par les rues N Rempart (autrefois Amour) St Claude (autrefois Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds huit pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue N. Rempart, comprenant une bâtisse magasin à un étage et cinq chambres, loué $14 par mois.

15o Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet No 405, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Elmire, désignés par les No 1 et 2 de l'ilet 11, sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854, déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3401 3403 rue St Claude.

16o Un certain terrain vacant situé dans le même ilet No 405 contigu au ci-dessus dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Geo de Armas, daté le 15 avril 1898, annexé à un inventaire de Mme veuve Louis Schulz, pardevant F. J. Puig, notaire, daté le 21 avril 1904, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17o Un certain lot de terre situé dans le même ilet, No 405, contigu au ci-dessus et désigné par le No 2 sur le même plan, et mesurant vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds, sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121 1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, citerne, etc. de chaque côté, loué $7.50 par mois par côté.

Condition—Une moitié ou plus comptant et la balance en un et deux ans en billets portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et devant transférer la police au porteur des billets et d'assumer et de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposé entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente et ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes sujettes au bail par mois.

Les actes de ventes pardevant Felix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne,
Buck & Walshe,
David Rosenberg,
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Sam H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Reliquat du Fonds du Magasin de Nouveautés, "Novelty Store",

EN LIQUIDATION,

934 rue du Canal, entre Baronne et Dryades, Lundi, 29 Juin, à 11 heures.

Bric-à-brac, Ornements, Bronzes, Nouveautés de tous genres, Cadres dorés, Porte-monnaies, Paniers à couture.

Et aux mêmes temps et lieux, le Bail du magasin 934 rue du Canal, s'étendant jusqu'au 30me jour de Septembre 1912.

Aussi, ce qui reste de l'installation.

Condition—Comptant: pas de limite. SAM H. STERN, Encanteur.
19 juin—19 28 29

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 85,509—Cour Civile de District, Division "A"—Frederick E. Stulb et al. vs Joseph G. Stulb et al.

SPLENDIDES PROPRIETES POUR PLACEMENT.

BATISSE A DEUX ETAGES, 2237, 2239, 2241 rue Rousseau, coin Philip,

Louée comme Epicerie, Buvette et Résidence.

MAISON A DEUX ETAGES ET JOLI COTTAGE SIMPLE,

511-513 RUE PHILIP. 519 RUE PHILIP.

A l'Encan, Jeudi, le 23 Juillet 1908.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 85,509, dans l'affaire intitulée Frederick E. Stulb et al vs Joseph G. Stulb et al, ledit jugement lu et rendu le 8 juin 1908, et signé le 12 juin 1908, adressé à J. L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 23 juillet 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Rousseau Philip St Thomas et l'avenue Jackson mesurant 63 pieds, 11 pouces et 5 lignes M A de face à la rue Rousseau sur une profondeur et façade à la rue Philip de 158 pieds, 5 pouces et 4 lignes, formant l'encoignure des rues Philip et Rousseau. Pour en faciliter la vente, cette propriété a été subdivisée d'après le devis d'arpentage de George de Armas, voyer, daté du 4 mai 1908, en trois portions de terre, désigné comme lots A B et C. Le lot A formant l'encoignure des rues Rousseau et Philip et mesurent 73 pieds 8 pouces de face à la rue Philip. Le lot B est contigu au lot A et mesure 42 pieds de face à la rue Philip. le lot C est contigu au lot B et mesure 43 pieds, 1 pouce, 4 lignes de face à la rue Philip. Chaque lot ayant une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans portant 8 0|0 d'intérêt représenté par des billets pour payer aux personnes intéressées, garantis par lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité 10 0|0 d'honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et taxes de 1908 et pour l'acte de vente pardevant Charles G. Rebentisch, notaire; dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de propriétés foncières.
Jos Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur
H. Garland Dupré, tuteur ad hoc.
21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—No 86,172—Succession de Mme M. Monteverde.

Cottage Double, Nos 706 et 708 Touro,

A L'ENCHÈRE, JEUDI, 16 JUILLET, 1908.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, du dossier No 86,172, dans l'affaire intitulée succession de Mme M. Monteverde, ledit ordre daté et signé le 12 juin 1908, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Un dans l'ilet borné par les rues Union [maintenant Touro] Royale, Kerlerec et Dauphine, mesurant en mesure américaine, plus ou moins, trente quatre pieds de face à la rue Union (maintenant Touro) sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et trente quatre pieds de large dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer et payer au delà et en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'année 1908, ainsi que tous les certificats requis pour la vente sera aux frais de l'acquéreur et devra être passé pardevant M. Robert Legier, notaire; un dépôt de 10 cent devra être fait au moment de l'adjudication à

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau, 910 rue Gravier.
14 juin—14 21 28—juil—5 12 16

M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, 2423-27 Rue Hôpital,

PRODUISANT DE BONS REVENUS.

A l'Encan, JEUDI, 9 Juillet 1908, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.
SUCCESSION DE JOSE GARRIDO. No 85,370—COUR CIVILE DE DISTRICT.

PAR M. A. BACCICH Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 1er juin 1908, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Tonti, Quartier et Rocheblave, désigné par le numéro quatre et mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital sur 85 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur

Conditions—Une moitié comptant et la balance l'acquéreur devant assumer le paiement de deux certains billets de receveur pour la somme de trois cents dollars étant chacun de la somme de cent cinquante dollars, tiré par Joseph Garrido à son propre ordre et par lui endossé, daté le 13 février 1908, fait payables en un et deux ans après la date, stipulant l'intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, paraphé ne varietur par Jules F. Meunier notaire pour identification d'un acte de vente et hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, passé pardevant lui le 13me jour de février 1908, et pour la balance l'acquéreur doit fournir son billet portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété. L'acquéreur devant assumer et payer en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1908 et tous les certificats requis pour la vente, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et être passé par devant Robert Legier, notaire. Les loyers n'iront à l'acquéreur qu'à partir du jour de la signature de l'acte notarié de vente. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

M. A. BACCICH, Encanteur
et gérant de la National Realty Co. Ltd.
Walter L. Gleason, avocat.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 9

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE SPLENDIDE OCCASION

Pour acheter des Propriétés Foncières très productives, bien situées, toujours de valeur et pouvant servir pour spéculation.

La bâtisse en briques commode à deux étages et mansarde, coin des rues Marais et St Louis.

La rangée de cottages de choix en briques Nos 418, 420 et 422 rue Marais, entre les rues Conti et St-Louis.

La rangée de cottages doubles productifs, en bois et couverts en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412 et 416 rue Marais, entre les rues Conti et St Louis, et la propriété inoccupée de valeur dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Columbus, Miro et Tonti.

Succession de John Eli Pierce.

No 68,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 21 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé le 2 juin 1908 dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur et désirables, à savoir—

No 1. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (rue projetée), Tonti (aussi une rue projetée), Columbus et Miro, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, et mesurant chacun trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Kerlerec sur cent soixante pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété dernièrement décrite, et le dit lot est désigné par le No Seize, et mesurant trente six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Columbus sur cent soixante pieds, six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 3. Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Tonti, Chemin du Bayou et Miro (les rues Kerlerec et Tonti ne sont pas ouvertes,) et désignés par les No 5, 6, 7, 8, et mesurant comme suit: Trente six pieds, deux pouces et une ligne chacun sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. La profondeur des dits lots a été un peu changée par un échange entre Mme Ledoux et le défunt John E Pierce, d'après un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire.

No 4.—Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis. Ladite portion de terre est composée de parties des lots 11, 12 et 36, et mesurent vingt deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis sur cent vingt huit pieds de profondeur, et faisant face à la rue Marais, et soixante dix pieds deux pouces sur la ligne courant parallèlement à la rue Trémé, de la vingt pieds huit pouces sur a ligne courant parallèlement de la rue St Louis vers la rue Trémé, et de là cinquante huit pieds six pouces et une ligne sur une autre ligne courant vers la rue Conti, et quarante deux pieds onze pouces de largeur dans le fond et façade sur une allée.

Les améliorations comprennent comme suit une bâtisse confortable en briques à deux étages et mansarde, environ cinq chambres ou plus, vestibules, galerie, etc., et les maisons contiguës connues comme par les No. 418, 420 et 422 rue Marais, 3 chambres, hangar, citerne etc.

No 5. Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis, ledit morceau ou portion de terre comprenant des parties des lots désignés par les Nos 13 14, 15, 16 et 17 et mesurant cent trois pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de cent six pieds huit pouces, entre lignes parallèles, et cent quatre pieds et cinq lignes et demie de largeur dans le fond, ladite portion de terre fait face aussi sur une allée.

Les améliorations comprennent comme suit: Une rangée de cottage double en bois, couverts en ardoises, Nos 404, 406 408, 410, 412, 414 rue Marais contenant environ 4 chambres pour chaque logement. Citernes, hangars, cour, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un ou en un ou deux ans, devant être représenté par billets qui devront être garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les billets devant porter 7 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et coutumières. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère les taxes de 1908, les frais de tout certificats qui doit être annexés aux actes de vente. Les primes d'assurance de la date de l'adjudication devant être payées par les acquéreurs et les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'après la signature des actes notariés de vente et faire un dépôt de dix pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats
14 juin—14 21 28—juil 5 12 19 à date.

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Mouledous.

No 85,859—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey encanteur, bureau 340 rue Carondelet—JEUDI le 2 juillet 1908 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 28 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Marais, Touro et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant seize pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatre vingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'encoignure de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant trois chambres, hangar, etc., connue par le numéro municipal 1927 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giovanni Solambra ou Solambra et épouse.

Bâtisses productives en briques à trois étages No 529-531 rue Hôpital, entre les rues Decatur et Chartres, à l'encan, jeudi le 9 juillet 1908 à midi.

No 34,798. Cour Civile de District. Division D

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1908 et signé le 25 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après sera vendue à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Barracks, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. N. Depouilly, Jaunier 1840, avec le privilège d'une à ce ... mitoyen ... de face à la rue Hôpital. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine vingt quatre (24) pieds de face à la rue Hôpital sur cent cinquante neuf (159) pieds neuf pouces et cinq huitièmes (5|8) sur la ligne gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot B, et cent cinquante neuf pieds huit pouces et trois huitièmes (159-8 3|8) sur la ligne qui le divise de ladite allée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans, en portions égales, chaque paiement annuel divisé en trois parts égales, représentées par trois billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses nécessaires, hypothèques, honoraires d'avocat et autres clauses, et le pacte de non aliénando.

L'acte de vente devant être passé pardevant U. Marinoni Jr. notaire de cette paroisse aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit payer au dessus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1908. L'acquéreur devra faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI, Encanteurs
et agent de Propriétés Foncières,
628 rue Gravier.
Guy M. Horner, avocat.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5 9

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

DEUX COTTAGES SIMPLES,

5521 5523 RUE COLISEE,

Entre les rues Octavie et Joseph.

Robert R. Downs vs les héritiers de Amy Ann Burke et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 82 420.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Freed & Clesi, N. J. Clesi, Encanteur—en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 305, borné par les rues Colisée, Octavie Perrier et Joseph, ledit lot étant désigné comme lot No 4 de l'ilet No 35 sur le plan de Rickerville, fait par Buisson et Thomas, voyers, le 28 mars 1849, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de deux cottages simples, chacun sur une moitié de terrain; cette propriété sera premièrement offerte séparément sur une moitié du terrain, chacun quinze pieds de face à la rue Colisée, et alors comme un seul terrain de trente pieds de face et l'offre la plus avantageuse sera acceptée.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 au de sus du montant de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Edward A. Parsons, notaire, et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CLESI, Encanteurs
et Agents de Propriétés Foncières,
828 rue Gravier.
H W. Robinson, avocat pour le demandeur.
Edw A. Parsons et Louis Hoover, avocats pour le défendeur.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Amelia V. Mazurette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,989—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe E. Mazurette administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A Guilbault, avocat.
19 juin—19 23 28

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19mai—1an

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

SPLENDIDE OFFRE POUR PLACEMENT.

Cottage Double en Bois,

1608-1610 RUE SARATOGA,

Entre les rues Terpsichore et Euterpe.

—AUSSI—

DEUX TERRAINS VACANTS,

Sur les Champs-Elysées,

Entre les rues Gérard et Léonidas, ou Lombard.

Succession de Mme Sophie Mengers

No 85,230—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 8 juin 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Saratoga, Rempart, Terpsichore et Euterpe, lequel dit lot est désigné par le numéro 11 sur un plan fait par J Pilié, daté le 20 juillet 1840 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de quatre vingt seize pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois connu par les Nos 1608 1610 rue Saratoga entre les rues Terpsichore et Euterpe, contenant de chaque côté trois chambres, cuisine et chambre dans la mansarde; cité sur le côté.

2o Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Gérard, Leonidas ou Lombard et Marigny, lesquels lots sont désignés par les numéros trois et quatre, sur un plan dressé par H D'Hémécourt, le 23 novembre 1850, et déposé pour référence en l'étude de A. Baudouin, ancien notaire. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt six pieds huit pouces de face à la rue Champs Elysées sur cent quarante deux pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Gehard Mengers par achat de la succession de L. L. Valeton, d'après un acte passé pardevant P. E. Laresche, ancien notaire, le 1er septembre 1853.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférer au porteur des billets et de payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dû et exigible pour l'année 1908 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant William V. Seeber, notaire.

Théo G Spitzfaden, avocat pour le demandeur.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

Interdiction de Willis D. Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,611—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par Sidney J. McMain, curateur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Morgan & Milner, avocats.
25 juin—25 29—juil 5

Charles E. et W. F. Peck, Ltd, versus Southwestern Lumber and Exporting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 80 241—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la Commercial-Germania Trust and Saving Bank, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Merrick & Lewis, McCloskey & Benedict, avocats. 25 juin—25 29—juil 5

A. Bonaud versus New Orleans Bridge Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85,147—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. E. Joor, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—L. E. Bonver, avocat. 19 juin—19 23 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme A. L. Bodin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 84,352—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Damas A. Thibaut, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Jas Wilkinson, avocat.
20 juin—20 24 29

Succession de Michel de Grilleau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,501—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 8me compte provisoire présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
24 juin—24 28—juil 3

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

4 4 4

Terrains dans une section du Troisième District

S'améliorant rapidement.

Succession de E. Ferretti et épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D—No 85,795.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido — JEUDI, le 23 juillet 1908, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté le 15 juin 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété suivante, à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon) Law, Union (maintenant Touro) et Hope, ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent désignés par les numéros trois, quatre cinq et six, d'après un plan de C. A. de Armas, député voyer, le 2 février 1862, et déposé dans l'étude de Arthur Bouard, ancien notaire en cette ville, et d'après lequel plan, les lots trois et quatre se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Law sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces et deux lignes, et les lots Nos cinq et six se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Hope sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Laquelle propriété a été acquise par feu Edouard Ferretti des héritiers de feu Antoine Bruguire, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire, le 13 juin 1868, enregistré au bureau des aliénations registre 95 folio 172.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un an de crédit. La portion du crédit de ladite vente sera représentée par des billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et l'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1908.

Acte de vente pardevant Ulysses Marinoni, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. M. Horner, avocat
21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

Ilet de Terre de Valeur dans le Troisième District,

JEUDI, LE 9 JUILLET 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Marianne Sampere et als vs Giovani Sampere et als.

No 81,757—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en et pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 mars 1907 et signé le 4 avril 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné vendrai comme suit—

Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 960 borné par les rues Joséphine Célestine, Alabo et Benton, acquis par Rosario Sampere, alias Rosario Sampero, par acte passé pardevant Emile Pomes, notaire, le 2 avril 1903.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant P. J. Patorno, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL, Encanteur,
No 147 rue Carondelet.
Geo. B. Smart, avocat pour le demandeur.
Chas Schneidau, avocat pour le défendeur.
7 juin—7 21 28—juil 5 9

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113, Nouvelle Orléans, Lne.

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages de Valeur et Productifs dans le Troisième District,

4220 4222 rue Bourgogne,

Entre les rues France et Lesseps.

et 804 et 806 rue Lesseps,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Succession de George Kern.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 82,909

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 30 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 27 mai 1908, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, France, Lesseps et Dauphine, désigné par le No 14 et la lettre G, respectivement sur un plan certifié correct par Geo. G. Friedrichs, encanteur, daté le 13 avril 1896, annexé à un acte de vente à Adam Gamble, pardevant H. L. Loomis Jr, le 23 mai 1896, d'après lequel lesdits lots mesurant en mesure américaine comme suit à savoir: Le lot No 14 commence cent trente huit (138') pieds dix (10") pouces de la rue France et mesure trente (30') pieds dix (10") pouces de face à la rue Bourgogne par une profondeur entre ligne égale et parallèles quatre vingt sept (87') pieds deux (2") pouces. Le lot G mesurant trente neuf (39') pieds onze (11") pouces de face à la rue Lesseps par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent huit (108) pieds.

Les améliorations comprennent le cottage double 4220-4222 rue Bourgogne, contenant 2 chambres, cuisine de chaque côté, toiture en ardoises, magnifique façade rustique, et le grand cottage double 804-806 rue Lesseps contenant 4 chambres, cuisine de chaque côté, toiture en ardoises, avec espace suffisant pour une voiture sur le côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1908 et faire dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30 31—juin 7 14 21 28 30